

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°83-443 du 9 Décembre 1983

chargeant le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim du Camarade Paul AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Camarade Philippe AKPO, Ministre de la Santé Publique, pour compter du 8 Décembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N°83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,

VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 8 décembre 1983, le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence des Camarades Paul AWANOU et Philippe AKPO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Décembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGG 4 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 BCP 1
MIEPSEP-MFEEP 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 Préfets 6
JORPB 1.-